



Communiqué des Maisons familiales rurales du 25 mars 2009

Quel développement pour les formations par alternance ?

Les Maisons familiales rurales (MFR) se félicitent du constat dressé récemment par Martin Hirsch, haut-commissaire à la Jeunesse, sur la situation économique et la formation des jeunes. Ce constat est identique à celui qu'elles ont effectué voilà plus d'un mois (voir communiqué de presse www.mfr.asso.fr / rubrique presse).

Elles se réjouissent également que le président de la République, hier soir 24 mars, ait rappelé son attachement à l'alternance et son intention de doubler le nombre de jeunes dans ces filières. Elles s'interrogent toutefois sur les premières déclarations du haut-commissaire et sur les mesures préconisées.

- Pourquoi parler de 100.000 jeunes ? Plus de 700 000 jeunes de moins de 26 ans étaient concernés par la politique de l'emploi en janvier 2009 (*estimations extraites du tableau de bord trimestriel, ministère de l'Économie, décembre 2008*). 85 % d'entre eux sont inscrits dans des formations par alternance : 419 959 en apprentissage et 179 903 en contrat de professionnalisation.

Tout gouvernement qui a l'ambition d'améliorer l'emploi des jeunes devra donc faire porter ses efforts sur ces 600 000 contrats en :

- 1) mettant l'accent sur les contrats existants pour les consolider,
- 2) incitant les entreprises à embaucher davantage de jeunes sous ces statuts pour améliorer les qualifications et pour préparer la sortie de crise.

- Peut-on engager les jeunes à rester trois à cinq ans dans le même métier ou le même secteur professionnel ? S'il est important que les jeunes puissent suivre une formation qualifiante par alternance d'une durée suffisamment longue, en étroite partenariat avec une entreprise, est-il concevable de leur imposer un engagement sur une trop longue durée ? Certains d'entre eux peuvent avoir envie de reprendre des études, d'autres de changer d'activité. La vie n'est pas linéaire. Les contrats de formation par alternance doivent être conçus comme de véritables temps de professionnalisation qui ouvrent sur la vie active mais qui n'enferment pas pour autant dans un emploi ou dans un métier.

- Quels financements ? Les 1,5 milliards d'aides annoncées sur 5 ans (prise en charge des salaires par l'État qui seront ensuite remboursés par les entreprises en réduisant leurs exonérations de charges) semblent un système compliqué. Ce montant permettra-t-il de soutenir efficacement les dispositifs de formation alternée dans leur ensemble ? Sera-t-il compréhensible par les entreprises ? Quelle complémentarité avec les autres mesures en particulier celles qui sont prises par les Conseils régionaux ? Ce dispositif sera-t-il suffisant pour convaincre les entreprises d'embaucher en 2009 des apprentis ?

- L'alternance est-elle assimilable à un système d'emploi aidé ? L'Association des Régions de France (ARF) a souligné hier cette problématique à laquelle souscrivent les MFR. Ne s'agit-il pas plutôt d'un système pédagogique à part entière qui doit être valorisé en tant que tel.

- Pourra-t-on faire l'impasse d'une réflexion approfondie entre l'État et les Régions sur l'apprentissage et aborder plusieurs sujets, même ceux qui fâchent : création et financement de classes préparatoires à l'apprentissage sous statut scolaire pour les 14/15 ans et pour des élèves de seconde professionnelle, réforme de la taxe d'apprentissage pour plus d'équité entre CFA, entre branches professionnelles et entre régions, ressources des CFA, mixité des publics, utilisation des fonds de la formation professionnelle, complémentarité entre CFA et lycées professionnels, modification du code du travail en conséquence...

Il y a là un immense chantier à investir pour répondre aux attentes du chef de l'État et surtout aux attentes des jeunes, des familles et des professionnels.

Toute information complémentaire auprès de Patrick Guès (UNMFREO) au 01.44.91.86.86 ou à patrick.gues@mfr.asso.fr



Présentation simplifiée des Maisons familiales rurales Réussir autrement sa formation

Chaque Maison familiale est un établissement scolaire qui propose des formations par alternance à tous les niveaux de l'enseignement professionnel (4^e, 3^e, CAP, BEP, Bac professionnel ou technologique, BTS...). Les jeunes ou les adultes présents dans les Maisons familiales rurales sont soit des élèves sous statut scolaire dépendant du ministère de l'Agriculture (51 000), soit des apprentis principalement dans des formations de l'Education nationale (11 000) ou soit encore des stagiaires de la formation professionnelle continue (9 000).

Les Maisons familiales rurales se caractérisent par leur pédagogie et leur approche éducative spécifiques qui associent la formation générale et la formation professionnelle en étroite relation avec les réalités du terrain, l'accueil en internat et en petits groupes, le suivi personnalisé des élèves, l'implication des parents et des entreprises, l'émergence du projet de chacun, le rôle d'accompagnateur des formateurs...

Les Maisons familiales rurales ont pour objectifs :

- de former des jeunes ou des adultes,
- de les accompagner vers une insertion sociale et professionnelle réussie,
- de favoriser un développement durable des territoires où elles sont implantées.

Chaque établissement est sous la responsabilité d'une association dont les membres sont les parents qui ont inscrit leurs enfants à la Maison familiale mais aussi des professionnels, des élus ou des responsables locaux.

Dans une Maison familiale rurale, on recense, en moyenne, 150 élèves (qui ne sont pas tous présents en même temps du fait de l'alternance – une partie des élèves sont en stage pendant que les autres sont à l'école) et 17 salariés. L'établissement compte environ 75 places en internat où l'accompagnement éducatif est important. Les élèves sont suivis par des formateurs (des moniteurs) qui assurent différentes activités : enseignement, animation, visites de stage...

Le mouvement des Maisons familiales rurales (MFR) en France regroupe 502 associations réparties de la façon suivante : 430 associations locales, établissements de formation professionnelle, 68 associations fédérales départementales et régionales, 2 comités territoriaux pour la Nouvelle-Calédonie et la Polynésie Française, 1 Centre national pédagogique (CNP) et 1 Union nationale.

Il existe également 15 MFR dans les Pays d'Outre-mer (POM) qui ne dépendent pas directement de l'Union française et qui ont leur propre organisation territoriale ainsi que des Maisons familiales rurales dans près de 40 pays à travers le monde.

L'Union nationale française des Maisons familiales rurales coordonne et oriente les activités du mouvement. Elle a pour objectifs :

- de garantir l'authenticité associative et éducative des MFR,
- d'impliquer chacune des associations dans l'élaboration du projet du mouvement,
- d'impulser une politique générale de création de nouvelles associations et d'ouverture de formations,
- de proposer une stratégie d'actions pour faire prendre en compte le point de vue des MFR,
- de représenter le mouvement auprès de différentes instances et administrations,
- de développer des actions de coopération internationale.

L'Union nationale des Maisons familiales est membre, entre autres, de l'UNAF, du groupe Monde Rural, du CFSI, du CRID, de l'AFDI, de Coordination SUD...

Pour toute information complémentaire, consulter le site www.mfr.asso.fr